



Recours suite à l'achat d'une voiture volé dans un garage

Par **fgirard**, le **05/08/2009** à **20:21**

Bonjour,

J'ai acheté dans un garage Citroën agréé il y a 3 ans un véhicule d'occasion. Il y a une semaine la police de ma ville ma demander d'amener tous les justificatifs d'achats de cette voiture car il s'agit d'une voiture qui avait été volé il y a 4 ans en Belgique.

Le commissaire m'affirme qu'il s'agit d'un réseau professionnel et qu'il y a peut de chance que le garage soit impliqué.

Cependant le véhicule doit être immobilisé pour différentes vérifications voir démonté pour l'enquête sans certitude de le récupérer.

Pouvez vous m'indiquer après 3 ans les recours possibles (au civile ? mais affaire de plus de 3 ans ?)

Merci d'avance